



Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'occupation d'un emplacement situé sur le Domaine Public de la RATP

« TOUTES ACTIVITES
»

GARE DE LYON

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), envisage d'attribuer une convention temporaire du domaine Public non constitutive de droits réels pour l'occupation d'un emplacement défini ci-dessous situé à la Gare de Lyon en vue de l'exercice d'une activité.

TYPE DE PROCEDURE : procédure de sélection préalable prévue par les dispositions de l'article L. 2122-1-1 al.1 (Ord. N° 2017-562 du 19 avr. 2017, art. 3) du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, OBJET DE L'OCCUPATION :

Emplacement fermé à usage commercial d'une superficie totale d'environ 16,60 m² situé à la Gare de Lyon.

Cet emplacement est actuellement inexploité.

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT : « Toutes activités ».

DUREE : TROIS (3) ans ferme à compter de la mise à disposition de l'emplacement à usage commercial.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement à usage commercial est prévue le 1^{er} septembre 2026.

MODALITES DE LA PROCEDURE :

Toute manifestation d'intérêt doit être adressée à la société RATP TRAVEL RETAIL à l'adresse email suivante : consultations@ratptravelretail.com.

Toute demande arrivant à une autre adresse email ou un autre support ne sera pas prise en compte.

De plus, seules les manifestations d'intérêt adressées uniquement par courriel à l'adresse visée ci-dessus seront examinées par la société RATP TRAVEL RETAIL.

La demande devra mentionner :

- la référence n° 2026-22
- le nom et prénom du candidat :
 - s'il s'agit d'une personne physique, son nom et prénom,
 - s'il s'agit d'une personne morale, le nom de la société/entreprise et de son représentant légal,
- l'adresse email du candidat,
- un n° de téléphone.
- l'activité commerciale que le candidat souhaite exercer avec une mini présentation du concept (1 page maximum) et l'enseigne associée.

Cette manifestation d'intérêt devra impérativement être reçue le 25 juin 2026 à 16h59 au plus tard, délai de rigueur. C'est la date et l'heure de réception de l'email par la société RATP TRAVEL RETAIL qui seront pris en compte.

Il appartient à chaque candidat de s'assurer que sa demande faite auprès de la société RATP TRAVEL RETAIL a bien été reçue par cette dernière. La société RATP TRAVEL RETAIL ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur du candidat dans l'envoi de sa demande par courriel. De même, la responsabilité de la RATP et/ou de la société RATP TRAVEL RETAIL ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de retard dans l'acheminement de l'email.

Toute demande reçue après cette date et heure et/ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus et/ou transmise sur un autre support que celui déterminé ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Par ailleurs, toute demande reçue avec des réserves ou sous conditions ne sera pas prise en compte.

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir sa manifestation d'intérêt rejetée

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir sa manifestation d'intérêt rejetée.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter la manifestation d'intérêt d'un candidat si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêt recevrait au moins une réponse, la société RATP TRAVEL RETAIL aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Par conséquent, la société RATP TRAVEL RETAIL, après réception des différents intérêts, sélectionnera éventuellement, l'activité commerciale qu'elle souhaite retenir pour l'emplacement et organisera, le cas échéant, une consultation.

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE INTERNET : le 30 avril 2026

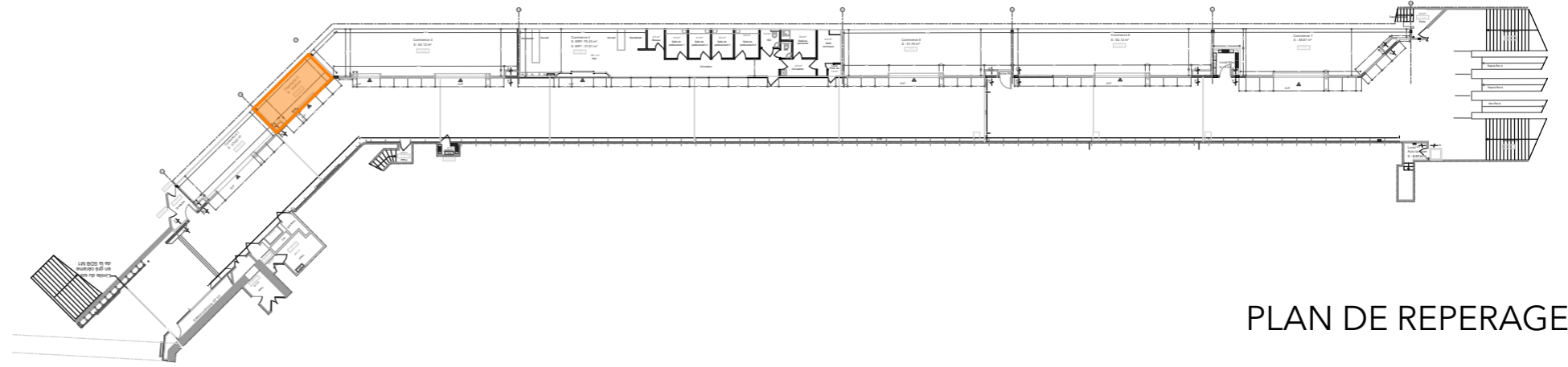
Annexes :

Annexe 1 – Plan de l'emplacement

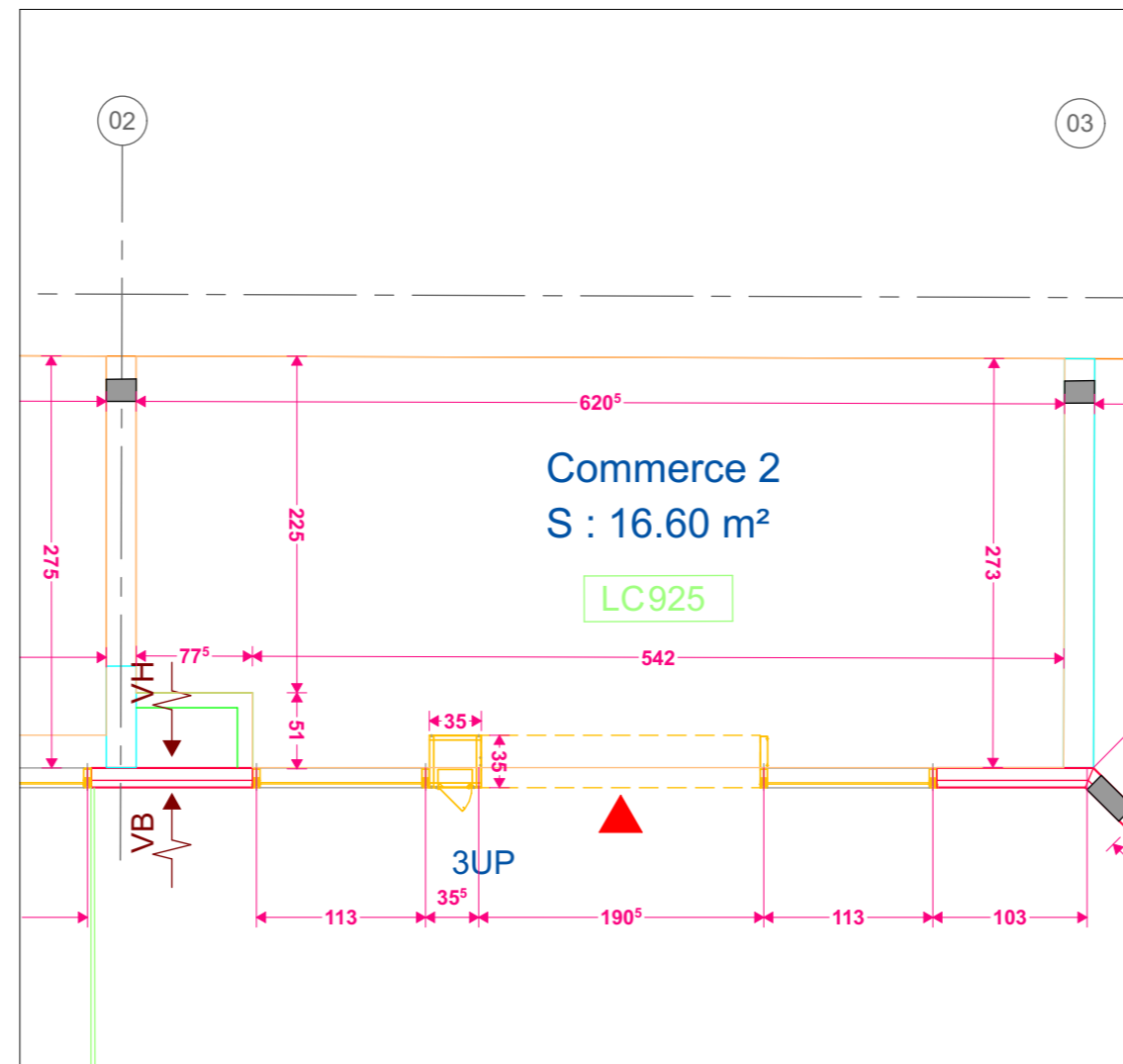
Annexe 2 - Caractéristiques techniques de l'emplacement

ANNEXE N° 1

Plan de l'Emplacement



PLAN DE REPERAGE



MAITRE D'OUVRAGE

RATP TRAVEL RETAIL
Maison de la RATP - LAC Y007
54 Quai de la Rapée / 189 rue de Bercy
75599 - PARIS cedex 12
Tel : 00 00 00 00 00
Mail : client@mail.fr

MAITRE D'OEUVRE

A+A architectes
SARL d'architecture et d'aménagement
Ordre des architectes IDF 716
1 bis villa Guizot - 75017 PARIS
Tel : 01 58 05 04 80
Mail : atelier@apa.archi

IMPLANTATION DE COMMERCES
COULOIR DE LIAISON M1 - GARE DE LYON - PARIS

PLAN COMMERCE N°2

Affaire et plan n°: 0000 - 100 p.101	Phase : ESQ
Echelle : 1:50	Indice initial : Indice 0 13/03/2025
	Indice en cours :

ANNEXE N° 2

Caractéristiques techniques de l'emplacement

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
DE L'EMPLACEMENT**

Station : GARE DE LYON Projet Couloir

Caractéristiques générales		Observations
LOCAL		
Emplacement	ESI : XX XX XX LC 925	COMMERCE 2
Superficie (m ²)	16,60 m ²	
Alimentation Elec	OUI	Compteur Individuel
		Puissance : 18 kVa
		PDL :
Arrivée d'eau	OUI	
Compteur d'eau	OUI	
Evacuation d'eau	OUI	
Boucle d'Eau Glacée/Eau Chaude	OUI	
Ventilation Air Neuf	OUI	
Ventilation Extraction	OUI	
Extraction Buée grasse	NON	
Téléphone	OUI	Fibre
Rideau(x) métallique(s)	OUI	
Porte(s) automatiques(s)	NON	
Divers		
GARE		
Type de gare	1ère souterraine et complexe	
Enfouissement	-2,96 m	
Locaux communs :		
- Monte-charge	NON	
- Poubelles	OUI	
- Sanitaires déportés	OUI	
- Locaux sociaux	NON	
Divers		
SECURITE		
Détection Incendie	OUI	
Désenfumage spécifique local (si >100m ²)	NON	
RIA	NON	
Extinction automatique	OUI	
Clapets Coupe-feu	OUI	
Divers		

Le candidat retenu prend les lieux dans l'état ou ils se trouvent le jour de la réalisation de l'état des lieux d'entrée.